

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -
TRIBUNAL DE POLICE DE MEAUX
46, Avenue S. ALLENDE
77108 MEAUX

CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

Madame

Références à rappeler : RO
AFM

- PV

Rédacteur : MM

Madame,

Votre requête faisant suite à une infraction relevée sur le ressort du Tribunal de Police de Meaux, a attiré notre attention.

Après examen de cette affaire, je vous informe du classement sans suite.

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **023800** USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION ART.R.412-6-1 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-6-1 AL.4, AL.5 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **JOSSIGNY(77600)**, **D345**, en date du **10/06/2022**, par procès verbal n° dressé par **PA NEMOURS**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **021200** STATIONNEMENT TRES GENANT SUR UN EMPLACEMENT RESERVE AUX VEHICULES PORTANT UNE CARTE DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES ART.R.417-11 §I 3°, ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.L.241-3 C.A.S.F. ART.L.2213-2 3° C.G.C.T. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **SERRIS(77700)**, en date du **10/06/2022**, par procès verbal n° dressé par **SERVICE PN**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

- 1 fois **011301** EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 30 KM/H ET INFÉRIEUR A 40 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR ART.R.413-14 §I AL.1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §I AL.1,§II C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **VOINSLES(77540)**, au point kilométrique **035.800**, dans le sens **NANCY** en date du **10/06/2022**, par procès verbal n° dressé par **BMO COULOMMIERS**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s).
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de **156 Km/h**, retenue de **148 Km/h** pour une vitesse autorisée de **110 Km/h**

Appartenant aux dossiers : (AFM n°), (AFM n°) et (AFM n°)

Dans le cas où vous auriez fait l'objet d'un prélevement sur votre compte, suite à une opposition administrative bancaire, le montant de la majoration vous sera remboursé par la Trésorerie de Melun.

Je vous prie d'agrérer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.